



18 mars 1994

N° 94-844

**INDICES SBF**

Suite au communiqué du 15 février 1994 et compte tenu du résultat provisoire de l'offre publique d'échange portant sur les actions Matra Hachette ( cf. avis n° 94-843 de ce jour ), la Société des Bourses Françaises confirme le retrait de Matra Hachette et l'admission de Lagardère Groupe dans les indices CAC40 et SBF120 :

- le **retrait** de Matra Hachette (code SICOVAM : 12 183) s'effectuera à compter du **22 mars 1994** suivant les modalités décrites dans l'avis n°94-682 du 4 mars 1994 ;
- l'**admission** de Lagardère Groupe (code SICOVAM : 13 021) s'effectuera à compter du **20 avril 1994** <sup>(1)</sup>.

		Appartenance aux indices	
Code valeur	Valeur	Ancienne	Nouvelle
12 183	Matra Hachette	E	2
13 021	Lagardère Groupe	2	E

E = appartenance à l'indice CAC40  
2 = appartenance à l'indice SBF250

(1) sous réserve de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires et associés commandités de Lagardère Groupe de l'émission des titres remis en échange et de la cotation de ces titres le 19 avril 1994.